



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction générale de l'Aviation civile**

Paris, le 13 juin 2022

*Direction de la sécurité de l'aviation civile*

*Direction technique navigabilité et opérations*

**Monsieur David LEWIN FLEUR**  
Directeur Général ICOM France

**Nos réf. :** DSAC/NO/22-044

**Affaire suivie par :** Richard AMY  
richard.amy@aviation-civile.gouv.fr

**Tél. :** 01 58 09 35 58

ZAC de la plaine  
1 rue Brindejont des Moulinais  
31500 TOULOUSE

**OBJET :** Approbation des radios VHF IC-A25CEFR11 et IC-A25NEFR11

Monsieur,

Après étude du dossier transmis et prise en compte des commentaires formulés, je vous confirme que la DSAC approuve, en application de l'arrêté du 10 juillet 2000 relatif à l'homologation et à l'approbation des matériels radioélectriques des stations d'aéronefs pour leurs fonctions d'émission et réception VHF et des dispositions du guide DSAC correspondant, les équipements de radiocommunication suivants :

Fabricant :	ICOM France S.A.S. ZAC de la Plaine, 1 Rue Brindejont des Moulinais 31505 TOULOUSE Cedex 15
Équipement :	Radio IC-A25CEFR11 Radio IC-A25NEFR11
Puissance en Watt :	3,6W (PEP) et 1.15W (porteuse)
Gamme de fréquences :	118,000 à 136,99166 Mhz
Canalisation :	25kHz/8.33kHz
Conditions techniques :	Condition technique applicable (CTA) du guide DSAC d'approbation des radios VHF à faible puissance d'émission (version 0 du 29 mai 2020).
Restrictions d'emploi :	Limité aux ULM, aéronefs disposant d'un certificat de CNSK, CNRA et CNRAC, ballons exclus du champ d'application du règlement (EU) n°2018/395 qu'ils soient à air chaud, à gaz, mixtes ou dirigeable à air chaud. Limitation au VFR de jour. Utilisation en espace aérien Français uniquement. Utilisation avec le filtre FL-IFFM2 et en dessous du niveau de vol 150.

Cette autorisation n'est valide que sous réserve de la conformité du matériel aux dispositions du dossier qui a été déposé dans le cadre de la présente demande.

Je vous rappelle qu'en cas de dysfonctionnements majeurs de ces équipements ayant des conséquences sur la sécurité des vols, il vous revient de nous en informer sans délais.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur technique  
Navigabilité et Opérations

François-Xavier DULAC 50 rue Henry Farman, 75720 Paris CEDEX 15 – Tél. : +33 (0)1 58 09 43 21